



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges de l'estuaire et du Golfe du Saint-Laurent

N1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique	N6	Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
N2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique	N7	Zone composée de roc et/ou de fragments de roc, susceptible d'être affectée par des chutes de bloc d'origine naturelle ou pouvant être déstabilisée par des interventions d'origine anthropique
N3	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique	N8	Zone contenant des couches de sols à prédominance argileuse dont une partie a déjà été mobilisée par un ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
N4	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique	E	Zone composée de dépôts massifs dont le talus a généralement moins de 5 mètres de hauteur et qui est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve Saint-Laurent
N5	Zone composée de sols hétérogènes (il) ou schiste fortement altéré, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique		

Note: Les zones foncées correspondent aux talus, à l'exception des zones NC, tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

	Sommet du talus		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente N1
	Banc de talus		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente N1
	Ligne de côte		Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de crues provenant d'une zone adjacente N6
	Limite du relevé LIDAR aéroporté		

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges par le fleuve Saint-Laurent prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation prescrite.

Il est important de noter que lorsque deux zones de contraintes se superposent, seule celle ou les zones sont les plus sévères qui s'appliquent.

Le fait qu'un site est étiqueté à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques géologiques à surveiller à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

La zone susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve Saint-Laurent a été établie pour les 30 prochaines années à partir de l'interprétation de photographies aériennes de 1964 et 1993 à l'échelle 1:15540 et du relevé LIDAR de 2005.

Métadonnées

Surface de référence géodésique :	Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique :	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique :	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Latitude d'origine (équateur) :	47° 30' ouest
Longitude d'origine (méridien central) :	70° 30' ouest
Coordonnées d'origine :	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle :	0,9999

11 cm sur la carte équival à 5000 m sur le terrain, soit 50 mètres

1 / 5000

Sources

Relevé géotechnique de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2005 - 2007
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté :	Ministère des Transports du Québec	5 mai 2005
Orthophotographie aérienne à l'échelle de 1:40 000 (D01806088) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	23 mai 2001

Crédit

Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
 Direction du laboratoire des chaussées
 Ministère des Transports du Québec
 Version 1.0 (décembre 2007)

© Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 4^{ème} trimestre 2007